



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 18 mars 2019

**N°33/03/2019 : VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES POUR 2019**

*L'an deux mille dix-neuf, le lundi 18 mars à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 mars 2019.*

**Présents** : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAUULT, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Arnaud HILION, Thierry VIALLO

**Représentés** : 7

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Philippe FRANCOIS à Marie-Claude BERLY, Jean Martial DEJEAN à Christian PEREZ, Danielle AMOUROUX à N'Guessan, Jean TEKPRI, Jean Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Aurélie BURATTI à Laura NICOLAS, José GONZALEZ à Arnaud GUITARD

**Absents** : 2

Mesdames, Messieurs Carole DUNET-SCHUMANN, Marie-Dominique BAGUR

**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°233 du 26 novembre 2018 relative au rapport d'orientations budgétaires 2019 ;

Vu la délibération n°277 du 17 décembre 2018, portant adoption du Budget Primitif 2019 ;

Par délibération n°41 du 12 mars 2018, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux de la fiscalité 2018, suivants :

<b>Impôt</b>	<b>Taux 2018</b>
Taxe d'habitation	<b>13,65 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>30,00 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>88,29 %</b>

Il est proposé de maintenir pour 2019 le taux des taxes communales votées en 2018.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- fixer le taux des 3 taxes communales 2019 comme suit :

<b>Impôt</b>	<b>Taux 2019</b>
Taxe d'habitation	<b>13,65 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>30,00 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>88,29 %</b>

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE PAR 35 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 8.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**21 MARS 2019**

De sa publication et/ou affichage le :

**21 MARS 2019**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 18 mars 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

